

**Contrat de location matériel d'interphone sans fil
Espace Culturel Georges Prêtre (Château de Jérusalem)**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De passer un contrat de location avec la société INTRATONE par l'intermédiaire de la société COGELEC, pour le matériel d'interphonie, sans fil, à l'Espace Culturel Georges Prêtre (Château de Jérusalem).

Le contrat est établi pour une durée de 5 ans pour un loyer mensuel de 22.92 € HT soit un montant annuel de 274.92 € HT, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Au-delà de cette période initiale le contrat pourra être prolongé par reconduction expresse.

Fait à WAZIERS, le 2 AOUT 2023

**Le Maire,
Laurent DESMONS**

